

10/07/2026

Enrico Letta,
Président de l'Institut Jacques Delors

Priscille Szeradzki,
Directrice générale de la Confédération
Nationale du Crédit Mutuel



Souveraineté financière européenne : coopérer au service d'une puissance partagée

Dans le contexte géopolitique marqué par une compétition croissante entre grands blocs continentaux et l'impératif de sécurité économique, la capacité à mobiliser les ressources financières est un levier clé. Pour l'Union européenne, cette question est stratégique.

La construction de l'Union de l'épargne et des investissements répond à cette nécessité. L'Europe dispose d'atouts considérables avec une épargne de près de 35 000 milliards d'euros détenus par ses ménages. Elle ne manque donc pas de ressources, mais elle manque parfois d'orientation stratégique. L'objectif doit être de consolider un écosystème financier efficace couvrant l'ensemble de la chaîne de financement : de la collecte de l'épargne à la distribution du crédit, des infrastructures de paiement aux données financières, jusqu'au financement de long terme. Pour soutenir cette ambition, l'Union doit s'appuyer sur les forces souveraines de son tissu économique et financier.

Loin d'être nouvelle, cette ambition trouve ses racines dans l'histoire économique européenne. Dès le XIXe siècle, au moment où l'industrialisation a transformé l'Europe, des mouvements de coopération ont par exemple émergé dans le secteur bancaire. En Allemagne, Raiffeisen et Schulze-Delitzsch ont fondé les premières banques coopératives. En France la création des caisses locales mutualistes a accompagné le développement de l'agriculture et de l'économie locale. Des initiatives comparables se sont développées en Autriche, en Italie, aux Pays-Bas ou encore en Finlande.

I • Le modèle coopératif, un pilier financier européen au service des transitions

Près de 2 400 banques coopératives accompagnent quotidiennement 230 millions de clients dans l'Union, soit près d'un citoyen européen sur deux. Ces chiffres révèlent aussi une réalité souvent sous-estimée : la résilience financière de l'Europe repose sur un réseau dense d'institutions ancrées dans les territoires.

Ces institutions répondent à une nécessité profondément européenne : organiser la solidarité, mutualiser les risques et financer le développement. Bien avant la construction institutionnelle de l'Union, notre Europe s'est structurée à partir de réseaux locaux ancrés dans les économies régionales. Aujourd'hui comme hier, les modèles coopératifs peuvent jouer un rôle déterminant dans le renforcement de l'autonomie économique et représentent une valeur stratégique pour l'avenir.

II • Intégrer un réflexe stratégique dans l'agenda financier européen

Mobiliser collectivement les ressources européennes au service d'un projet commun suppose au-delà une réflexion approfondie sur l'architecture du système financier de l'Union.

L'ouverture et la concurrence sont des principes fondateurs du marché unique. Mais appliqués sans stratégie ni exigences de réciprocité et de sécurité, ils peuvent conduire à une extraction de valeur hors d'Europe plutôt qu'à un renforcement de nos capacités.

Le renforcement de notre souveraineté en matière de paiement doit être conçu de manière globale, en veillant par exemple, pour les flux de détail, à ne pas renforcer davantage la place des acteurs extra-européens.

Les initiatives visant à standardiser fortement les services financiers comme le projet de stratégie européenne pour les investisseurs particuliers, ou à imposer un partage extensif des données financières doivent aussi être évaluées à l'aune de leurs effets stratégiques. Ces projets ne peuvent être considérés comme de simples services techniques.

Les réformes nécessaires à l'intégration ne doivent pas introduire de complexité inutile ni fragiliser des écosystèmes qui fonctionnent efficacement. L'intégration financière européenne doit au contraire s'appuyer sur les infrastructures existantes, en les valorisant. La réussite de l'Union de l'épargne et des investissements doit permettre de réduire nos dépendances extérieures et de renforcer l'autonomie stratégique. À défaut, l'Europe risquerait paradoxalement d'affaiblir ses propres capacités au moment même où elle cherche à renforcer sa souveraineté.

III • Pour une souveraineté européenne partagée

L'Europe ne peut plus être seulement un marché régulé. Elle doit devenir une puissance qui se donne les moyens d'agir au service d'un projet collectif. Cela suppose de consolider les infrastructures financières européennes plutôt que d'en créer de nouvelles, de garantir des gouvernances européennes partagées, et de reconnaître pleinement le rôle stratégique des modèles coopératifs.

Une nouvelle dynamique a été engagée en ce sens avec l'accord entre les trois institutions européennes – Commission, Parlement, Conseil - à Chypre le 24 avril dernier sur la stratégie « Une Europe, un Marché ». Il est temps maintenant de traduire les ambitions en actions en complétant d'ici fin 2026 dans ses aspects fondamentaux l'Union de l'épargne et des investissements, qui est au cœur de cette stratégie.

La souveraineté financière européenne ne se proclame pas. Elle se construit dans une coalition d'acteurs publics et privés, au plus près des citoyens, pour permettre à l'Europe d'agir durablement comme une puissance autonome et solidaire.

Cet article a été initialement publié par La Tribune le 6 juillet 2026. L'Institut Jacques Delors le republie dans le cadre de l'initiative de la Jacques Delors Friends of Europe Foundation sur le Marché Unique.

Priscille Szeradzki,

Directrice générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Enrico Letta,

Président de l'Institut Jacques Delors